

AIDE en FAVEUR des INVESTISSEMENTS de DECARBONATION des OUTILS de PRODUCTION INDUSTRIELLE

GUICHET ASP- Mise à jour de juin 2021

Dans le cadre du Fonds de **décarbonation de l'industrie** de France Relance, nous vous avions informé des Appels à Projets lancés par l'ADEME pour les projets de plus de 3 M€ (<u>lien</u>), et également **pour les projets inférieurs à 3 M€ du guichet de soutien piloté par l'ASP** (Agence des Services et de Paiement). Ce guichet a été lancé en novembre 2020. Quelques modifications y ont été apportées et vous sont relayées ci-dessous.

Le guichet ASP apporte une aide sous forme de subvention aux entreprises industrielles de toutes tailles qui souhaitent s'équiper pour **réduire leurs émissions de CO₂ ou améliorer leur efficacité énergétique.** Trois familles d'équipements sont concernés :

- 1. Matériels de récupération de force ou de chaleur ;
- 2. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ;
- 3. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles.

La liste des équipements éligibles, qui comprenait jusqu'alors 18 catégories, a été mise à jour et comprend **désormais 21 catégories** qui sont listées dans l'Annexe d'un <u>arrêté</u> publié le 2 juin au Journal Officiel. Certains catégories déjà existantes ont été précisées.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour la 3^{ème} famille d'équipements, les taux d'aide ont été augmentés au niveau des deux autres familles, soit : 50 % pour une petite entreprise, 40 % pour une moyenne entreprise et 30 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises.

Nous vous rappelons que sur la base d'une procédure simple, l'ASP réceptionne les demandes, les instruit (éligibilité sur la base du devis) et paie l'entreprise sur la base des factures.

- Modalités de gestion du guichet ASP :voir texte de l'arrêté
- Informations pour postuler : <u>lien vers guichet ASP -Investissements de décarbonation des</u> outils de production industrielle.
- Adresse industrieEE-decarbonation@asp-public.fr pour déposer un dossier pour des demandes d'investissements ne dépassant pas 3 M€.

Ce guichet est doté de 150 M€.